



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

PDI 1

SESSION 2025

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION  
D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU DE FORMATION**

**Epreuve écrite d'admissibilité**

*Le candidat rédige une note de synthèse qui peut donner lieu à des propositions d'actions. Cette épreuve est destinée à apprécier les capacités du candidat à se situer dans un environnement professionnel, à mesurer ses connaissances du système éducatif du second degré et à saisir la problématique soulevée.*

*Cette épreuve prend appui sur l'étude d'un dossier en lien avec l'actualité du système éducatif contenant des documents de diverses natures, principalement d'ordre juridique.*

**Durée : 5 heures**

**Coefficient : 1**

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Le dossier contient **13 documents** imprimés en recto.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.**

**Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.**

**Tournez la page S.V.P.**

A

### **Sujet épreuve écrite CRPD 2025 :**

Vous êtes proviseur(e) d'un lycée polyvalent, et vous avez programmé un conseil pédagogique portant sur la thématique « égalité des chances filles/garçons et réussite des élèves ».

En vue de préparer ce conseil pédagogique, et en vous aidant des documents inclus dans le dossier et de vos connaissances personnelles, vous rédigerez une note de synthèse de 4 à 6 pages maximum.

Vous vous appuyerez sur les éléments du dossier, ainsi que sur vos connaissances, références ou expériences professionnelles, pour présenter, dans le contexte qui vous est donné :

- Les axes de votre pilotage qui visent à réduire les inégalités de chances entre les filles et les garçons ;
- Les leviers que vous mobiliserez dans les différents domaines d'activité de votre EPLE ;
- Les mesures principales que vous proposerez de prendre dans votre contexte d'exercice.

Vous illustrerez votre propos en développant deux pistes d'actions opérationnelles concrètes qui vous paraissent prioritaires, afin de répondre à cette préoccupation nationale.

## **Supports :**

### **1. DOCUMENT 1**

Préambule et cadre réglementaire (Code de l'éducation)  
Le Conseil pédagogique (Code de l'éducation)

### **2. DOCUMENT 2**

Caractéristiques du Lycée XY

### **3. DOCUMENT 3**

Extrait enquête DEPP - Résultats aux examens - 2024

### **4. DOCUMENT 4**

Note d'information de la DEPP N°22-17 – « Les filles moins confiantes que les garçons concernant l'année à venir et leurs performances, notamment en mathématiques »

### **5. DOCUMENT 5**

Apports des recherches en psychologie sociale et en psychologie du développement au regard des politiques éducatives

### **6. DOCUMENT 6**

Note d'information de la DEPP n°18.33 – « Résultats de l'enquête de climat scolaire et victimation auprès des lycéens pour l'année scolaire 2017-2018 »

### **7. DOCUMENT 7**

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.  
Arrêté du 01/07/2013

### **8. DOCUMENT 8**

Égalité filles-garçons dans les programmes d'enseignement – novembre 2021

### **9. DOCUMENT 9**

Évaluation de l'établissement dans sa globalité par le Conseil d'évaluation de l'École.

### **10. DOCUMENT 10**

Critères de labellisation Égalité filles-garçons - B.O. n°11 du 17/03/2022

### **11. DOCUMENT 11**

Axes, priorités et thématiques de la formation des professeurs - extrait du B.O. n° 8 du 24-2-2022

### **12. DOCUMENT 12**

Note d'information de la DEPP n° 20.38 – « À la rentrée 2020, les élèves de terminale précisent leur choix de parcours »

### **13. DOCUMENT 13**

Données sur le rapport « Filles et garçons sur les chemins de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur »

### INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
DCI	0010N	101	0468

**Document 1 : Préambule et cadre réglementaire****Source : Code de l'éducation**

L'égalité entre les femmes et les hommes est en France un sujet sensible depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, faisant paradoxalement à la fois l'objet d'un consensus national et le sujet de nombreux débats... Le système éducatif français propose un cadre légal significatif qui sert à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

L'Ecole compte parmi ses missions fondamentales celle de garantir l'égalité des chances des filles et des garçons. C'est le sens des articles du code de l'éducation. (Rapport : *Faire de l'égalité filles-garçons une nouvelle étape dans la mise en œuvre du lycée du XXI siècle*, 9 juillet 2021)

Article L121-1

« Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur sont chargés de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail. Ils contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation. [...] »

Article L311-4

« [...] L'école, notamment grâce à un enseignement moral et civique, fait acquérir aux élèves le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la laïcité. »

Article L312-16

« Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. [...] »

Article L321-3

« La formation dispensée dans les écoles élémentaires [...] assure l'acquisition et la compréhension de l'exigence du respect de la personne, de ses origines et de ses différences. Elle transmet également l'exigence du respect des droits de l'enfant et de l'égalité entre les femmes et les hommes [...]. »

Article L721-2

« Les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation [...] organisent des formations de sensibilisation à l'enseignement pluridisciplinaire des faits religieux, à la prévention de la radicalisation, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la lutte contre les discriminations, à la manipulation de l'information, à la lutte contre la diffusion de contenus haineux, au respect et à la protection de l'environnement et à la transition écologique, à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap ou atteints de pathologies chroniques et les élèves à hauts potentiels, ainsi que des formations à la prévention et à la résolution non violente des conflits.[...] »

## **Le conseil pédagogique**

**Source : Code de l'éducation**

### Article R421-41-1

...

Le chef d'établissement désigne les membres du conseil pédagogique ainsi que leurs suppléants éventuels. Les équipes pédagogiques mentionnées à l'article R. 421-49 ont quinze jours après la rentrée scolaire pour proposer, parmi les personnels volontaires, les enseignants susceptibles d'être désignés à ce titre. A défaut de proposition dans ce délai, le chef d'établissement choisit les membres du conseil pédagogique parmi les enseignants de l'établissement.

Le chef d'établissement informe de cette désignation le conseil d'administration lors de la réunion qui suit. Il porte la composition du conseil pédagogique à la connaissance de la communauté éducative par voie d'affichage.

Lors de sa première réunion, le conseil pédagogique établit son règlement intérieur.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef d'établissement, le conseil pédagogique est présidé par le chef d'établissement adjoint.

...

### Article R421-41-3

Le conseil pédagogique :

1° Dans les collèges, fait toute suggestion au chef d'établissement en vue de la désignation par ce dernier des enseignants :

-qui participeront au conseil école-collège ;

-qui, enseignant en classe de sixième, participeront au conseil du cycle 3 dans les écoles scolarisant les élèves du secteur de recrutement du collège ;

2° Est consulté sur :

-l'organisation et la coordination des enseignements ;

-la coordination relative au suivi des élèves et notamment aux modalités d'évaluation des acquis scolaires ;

-les modalités des liaisons entre les différents degrés d'enseignement ;

-les modalités générales d'accompagnement des changements d'orientation ;

-les modalités des échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement européens et étrangers ;

3° Formule des propositions quant aux modalités de l'accompagnement pédagogique des élèves, que le chef d'établissement soumet ensuite au conseil d'administration. Ces propositions portent plus particulièrement sur la différenciation des approches pédagogiques, notamment les aides pour les élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages scolaires ;

4° Prépare, en liaison avec les équipes pédagogiques et, le cas échéant, avec le conseil école-collège :

-la partie pédagogique du projet d'établissement, en vue de son adoption par le conseil d'administration ;

-les propositions d'expérimentation pédagogique, dans les domaines définis par l'article L. 314-2 du code de l'éducation ;

5° Contribue à l'organisation pédagogique des cycles, y compris le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre ;

6° Assiste le chef d'établissement pour l'élaboration du rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement mentionné au 3° de l'article R. 421-20 ;

7° Peut être saisi, pour avis, de toute question d'ordre pédagogique par le chef d'établissement, le conseil d'administration ou la commission permanente.

...

### Article R421-41-4

Le président fixe l'ordre du jour, les dates et heures des séances du conseil. Il convoque les membres du conseil pédagogique au moins huit jours avant la séance, ce délai pouvant être ramené à trois jours en cas d'urgence.

## Document 2 : Caractéristiques Lycée XY

Académie : xxyy

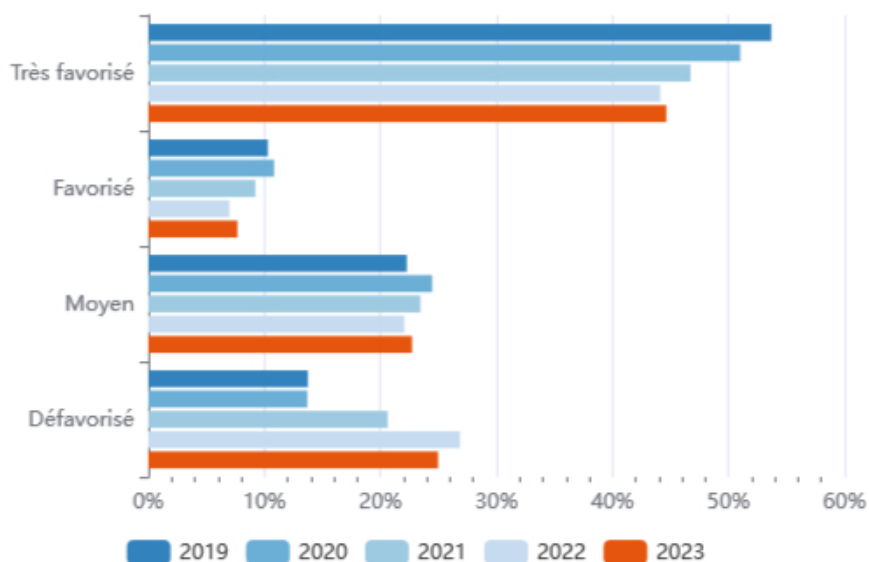
Effectifs 2023 : 1429 élèves

Type : Lycée Polyvalent, centre-ville

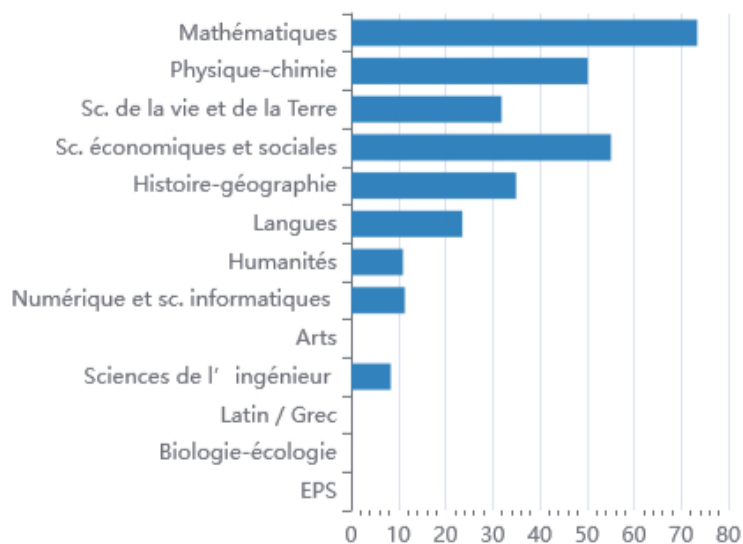
Secteur : Public, hors éducation prioritaire

Adresse : 4 avenue de l'égalité filles garçons

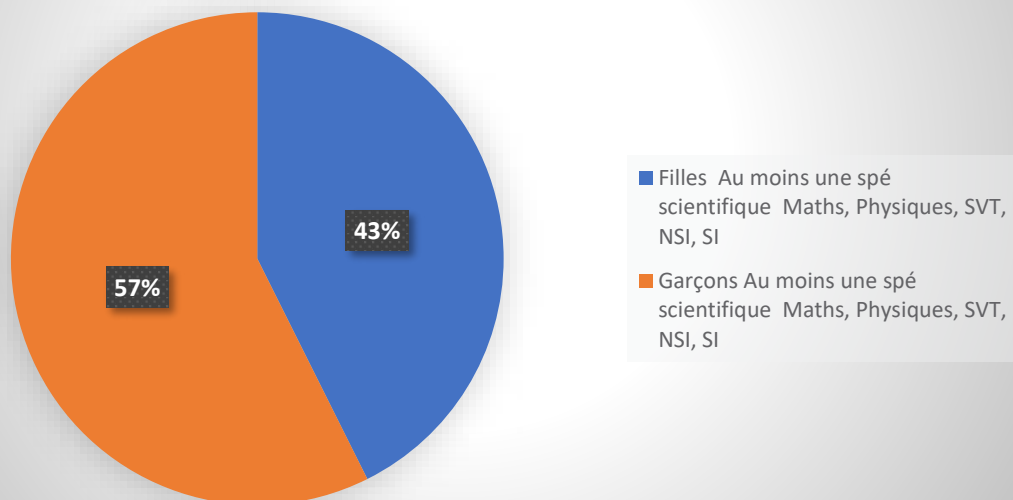
### Milieu social des élèves



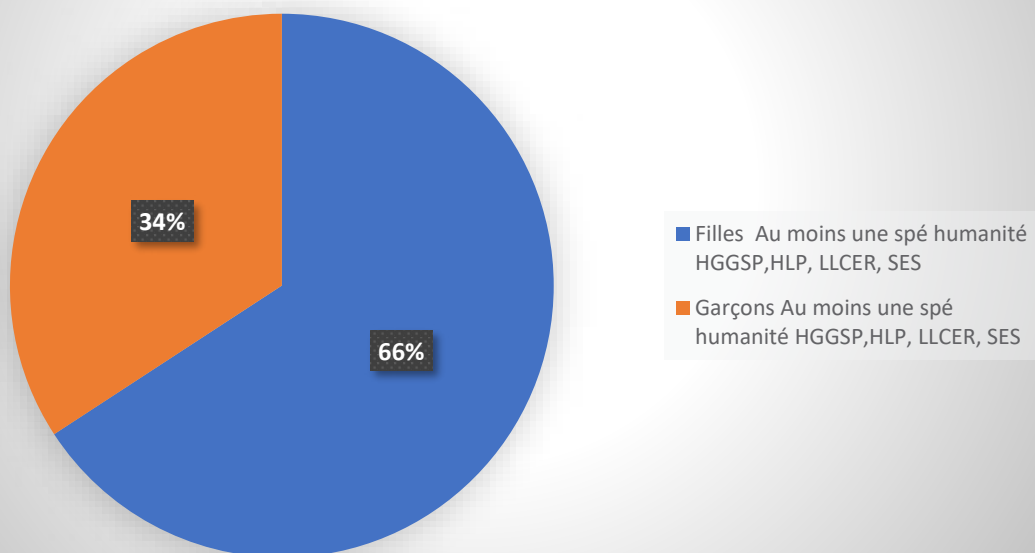
### Part d'élèves selon les enseignements de spécialité en 1ère générale (2023)



## Répartition spécialités scientifiques premières générales Lycée XY

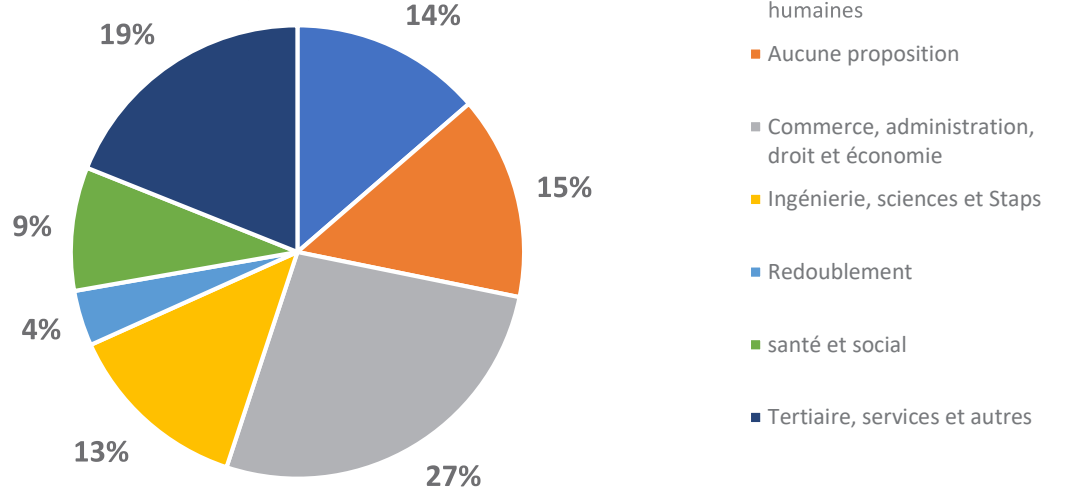


## Répartition spécialités humanités premières générales Lycée XY

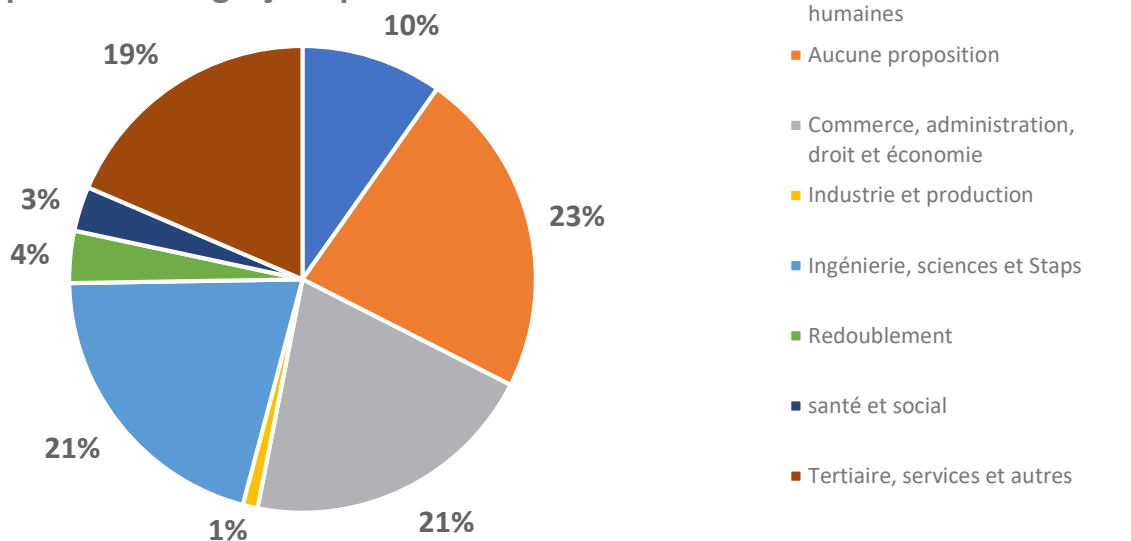




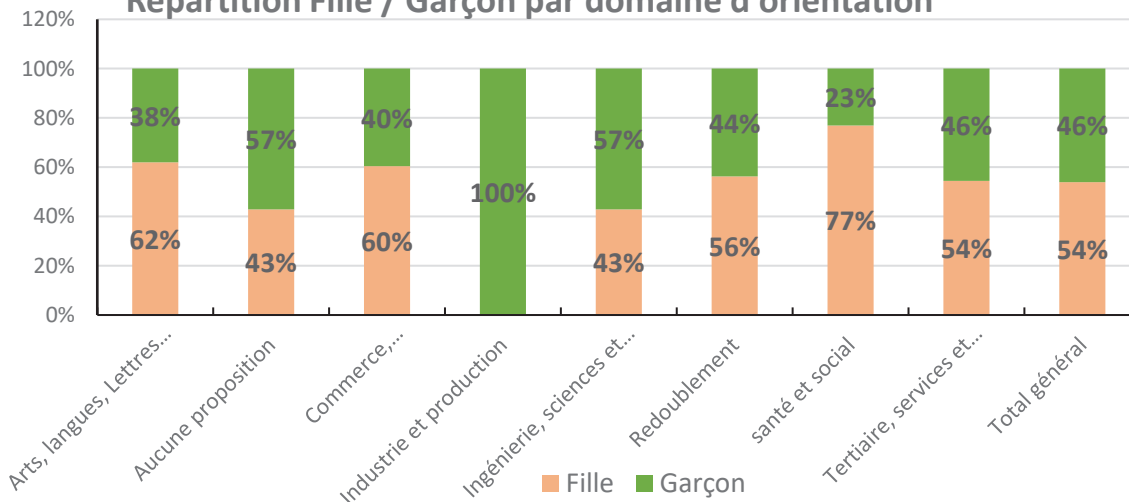
### Répartition des filles par domaine d'orientation




### Répartition des garçons par domaine d'orientation

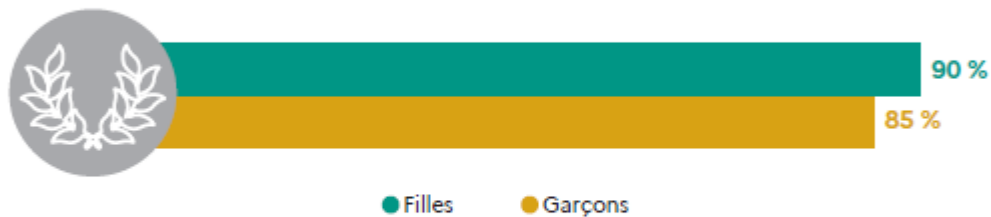


### Répartition Filles / Garçons par domaine d'orientation




## À la sortie du collège

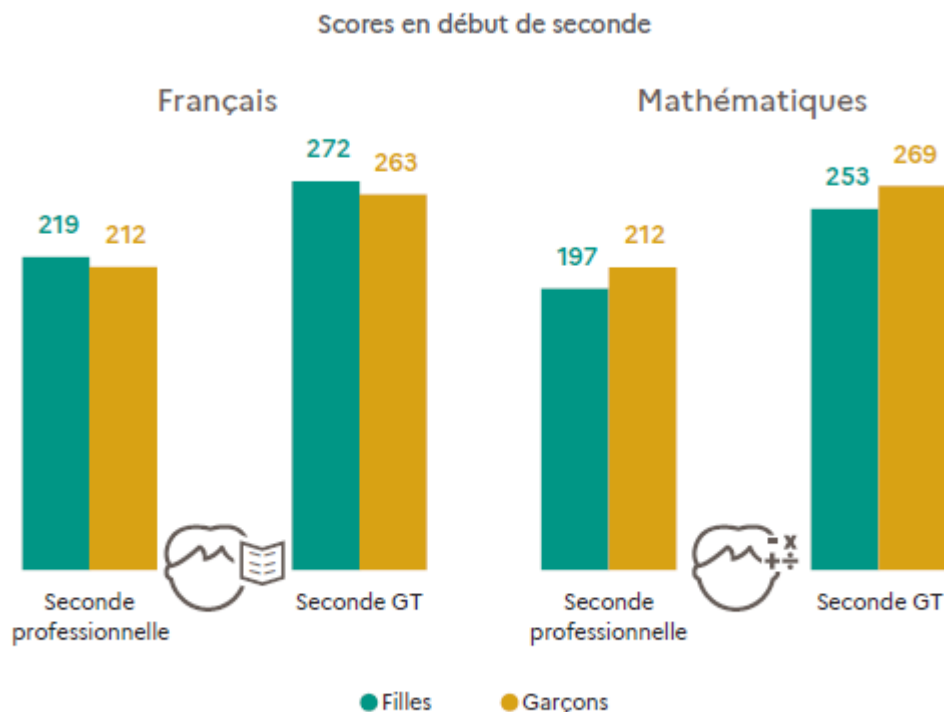
 **Les filles ont un meilleur taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB).**



**Champ :** France, tous candidats.

**Source :** DEPP, session 2023.


 **Les filles ont de meilleurs résultats en français que les garçons, mais inférieurs en mathématiques.**



**Champ :** France + COM (hors Wallis-et-Futuna), Public + Privé sous contrat.


**Source :** DEPP, test de positionnement de début de seconde, septembre 2023.

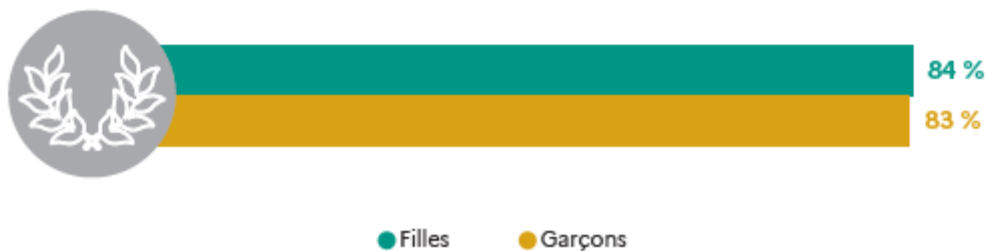
## Aux examens

 Les filles ont des taux de réussite supérieurs aux garçons dans toutes les voies du baccalauréat.



Source : DEPP, session 2023.

 Les filles ont un taux de réussite équivalent aux garçons au CAP.

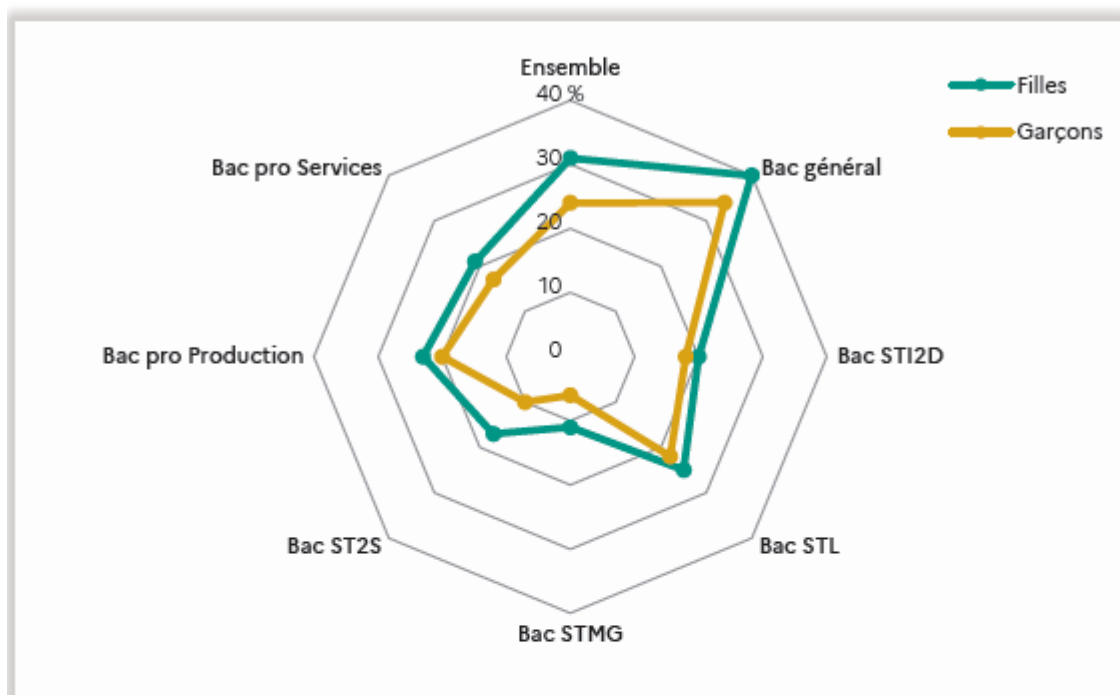


Champ : France, tous candidats.


Source : DEPP, session 2022.

## Au baccalauréat

 Les filles obtiennent nettement plus de mentions « bien » ou « très bien » que les garçons.



Source : DEPP, session 2023.

 Les bachelières sont plus nombreuses que les bacheliers dans une génération.



Champ : France, tous candidats.

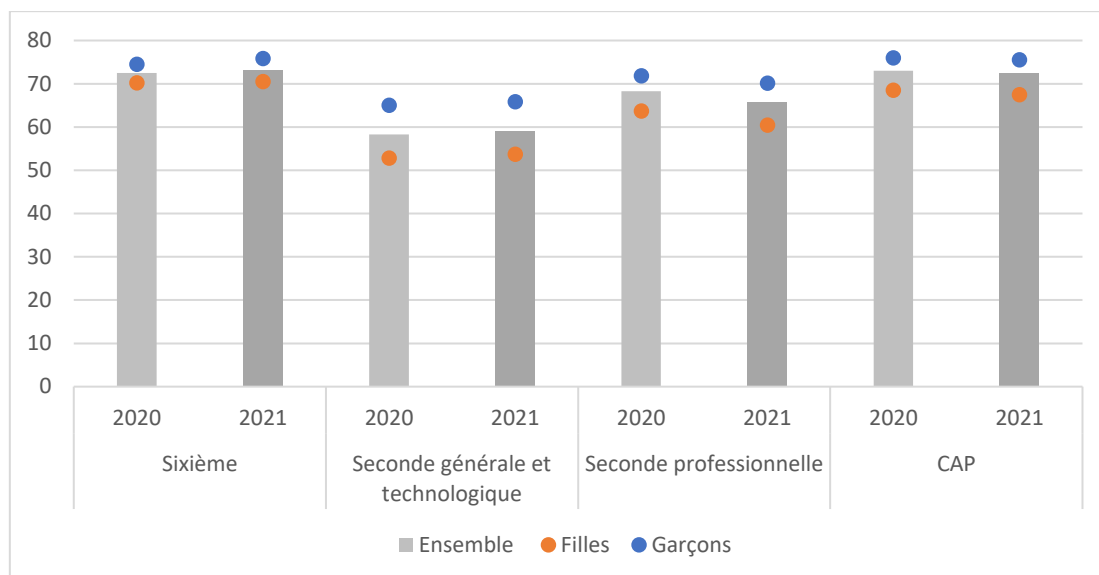
Source : DEPP, session 2023, données provisoires.

**Document 4 : Note d'information de la DEPP N°22-17 – « Les filles moins confiantes que les garçons concernant l'année à venir et leurs performances, notamment en mathématiques »**

**1) Sentiment de confiance pour l'année scolaire à venir (en %)**

Plus de 1,5 million d'élèves scolarisés en classe de sixième, de seconde ou de première année de CAP ont été interrogés par la DEPP à la rentrée 2021 sur leurs conditions de travail, leur confiance en eux et leurs orientations futures. Il s'agissait d'un questionnaire adossé aux évaluations exhaustives.

Les élèves ont été interrogés sur leur sentiment de confiance sur l'année scolaire à venir à l'aide de la question suivante : « Au début de cette année, pensez-vous être prêt(e) pour réussir votre année ?



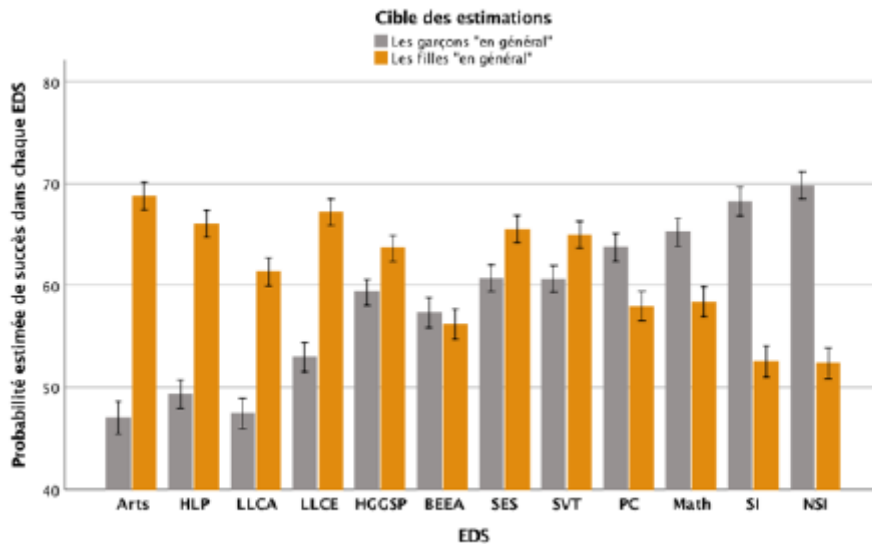
	Sixième		Seconde générale et technologique		Seconde professionnelle		CAP	
Années	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
<b>Ensemble</b>	72,5	73,2	58,3	59,1	68,3	65,8	73,0	72,5
<b>Filles</b>	70,2	70,5	52,8	53,7	63,7	60,4	68,5	67,5
<b>Garçons</b>	74,5	75,8	65,0	65,8	71,8	70,1	76,0	75,5

*(Commentaire : le sentiment de confiance est plus prononcé chez les garçons, avec des nuances selon les populations concernées. Ainsi, en sixième, il y a peu d'écart entre filles et garçons sur ce sentiment de confiance concernant l'année à venir (- 5,3 points). C'est en seconde générale et technologique que l'écart entre filles et garçons est le plus élevé (- 12,1 points). L'écart est de - 9,7 points en seconde professionnelle. En première année de CAP, il atteint - 8 points.)*

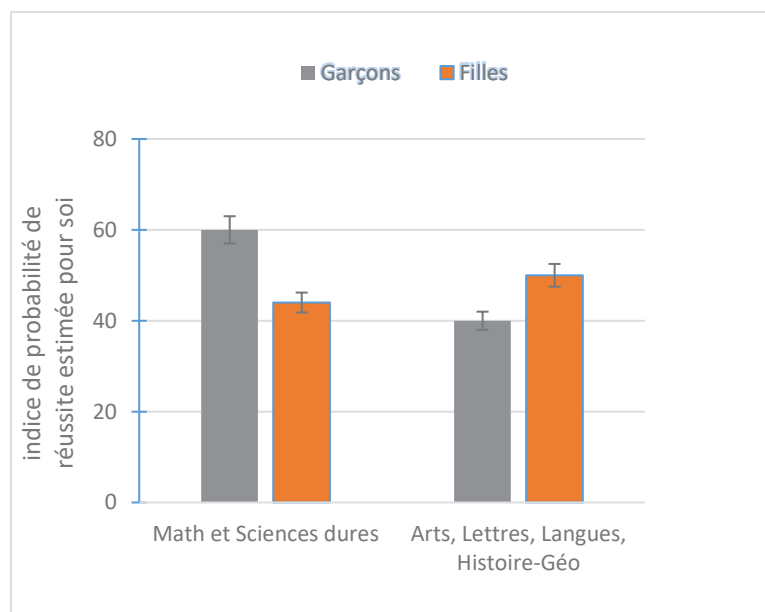
**2) Etude menée avec la participation de M. Pascal HUGUET directeur de recherche au CNRS, directeur de Lpasco (université de Clermont-Auvergne) coordinateur du groupe de travail « Egalité filles-Garçons » sur 5432 élèves**

S'agissant de leurs estimations de la probabilité de succès des « filles en général » et des « garçons en général » dans les différents enseignements de spécialité (EDS), les élèves des deux sexes montrent un consensus implicite. Sans se concerter, filles et garçons estiment en moyenne plus probable la réussite des « garçons en général » relativement aux « filles en général ».

## Probabilité de succès dans chaque EDS estimée par les élèves de seconde.



L'ampleur de la stéréotypie de genre peut être estimée par ailleurs à la lumière de notre « Indice Synthétique de Stéréotypie de genre » (ISS-genre). L'ISS-genre exprime en une seule valeur, d'où son caractère synthétique, la force des relations établies par les élèves dans leurs estimations de probabilité de réussite entre d'une part, chacun des deux groupes de sexe, et d'autre part les EDS de mathématiques et sciences dures versus les EDS excluant toutes les sciences ; le tout en tenant compte de la dispersion (variance) observée dans ces estimations à l'échelle de l'échantillon considéré (seconde, première, ou terminale). Plus la valeur de l'ISS-genre est élevée et plus fortes sont les relations stéréotypées entre un groupe de sexe et un groupe d'EDS (i.e., avantage donné aux garçons pour les EDS de mathématiques et de sciences dures et aux filles pour les EDS excluant les sciences). Cette approche a l'énorme avantage de permettre une estimation fine de la distribution des élèves selon leur niveau de stéréotypie dans les trois échantillons de seconde, première et terminale. Là encore les résultats sont frappants. La valeur moyenne de l'ISS-genre pour les deux sexes et les trois échantillons est de .75, ce qui correspond à une stéréotypie de genre plutôt forte à l'échelle des 5 432 élèves de l'étude. Cette stéréotypie est plus élevée encore (toujours en moyenne sur les trois échantillons) pour les filles (.83) que pour les garçons (.64).



## **Document 5 : Apports des recherches en psychologie sociale et en psychologie du développement au regard des politiques éducatives.**

**Source : Christine Morin-Messabel Laboratoire du GREPS (EA 4163), université Lyon 2 Véronique Rouyer Laboratoire de psychologie (EA 4139), université de Bordeaux Stéphanie Constans Centre de recherche en éducation de Nantes (EA 2661), université de Rennes 1, IUT de Rennes.**

En dépit de plus de trente années de politiques éducatives spécifiques, la question de l'égalité filles-garçons dans le système scolaire reste particulièrement saillante et l'écart entre les intentions affichées dans les différentes circulaires et conventions interministérielles et les résultats sur les terrains reste conséquent [LEROY, BIAGGI et alii, 2013]. Parallèlement à ces actions politiques engagées pour plus d'égalité filles-garçons dans le système éducatif, de nombreuses recherches se sont développées en sciences humaines et sociales (sociologie, sciences de l'éducation, psychologie, etc.) pour documenter le rôle central de l'école dans les processus de socialisation de genre des élèves et de construction des trajectoires scolaires différenciées [ZAIMAN, 1996 ; MOSCONI, 1998 ; DURU-BELLAT, 2004 ; ROUYER, MIEYAA, LE BLANC, 2014] ...

.. Les chercheurs en sciences humaines et sociales mais aussi les textes de politiques éducatives ont mis en avant des concepts clés : la mixité analysée comme une stratégie pour accéder à l'égalité [ROGERS, 2004], la place centrale des stéréotypes comme outils de légitimation des inégalités de sexe et enfin le rôle de la formation des actrices et des acteurs du système éducatif au sens large afin de contribuer à transformer des attitudes, des comportements : « pour une éducation non sexiste »...

### **CADRES INSTITUTIONNELS : LES STÉRÉOTYPES, NOTION CENTRALE ET L'IDENTITÉ, EN PÉRIPHÉRIE ?**

La dernière convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2013-2018) s'articule autour de trois chantiers prioritaires déclinés dès 2013 : acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes ; renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes ; s'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'études. À ce titre, le rapport du Commissariat général à la stratégie et à la prospective en janvier 2014 insiste sur le fait que l'école en tant que lieu d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines doit œuvrer, de manière volontariste, à accroître l'égalité entre les filles et les garçons. Il souligne que cela passe, entre autres, par des actions pérennes pour ouvrir le champ des possibles des jeunes, quel que soit leur sexe : faire évoluer les méthodes et outils pédagogiques vers davantage de mixité et d'égalité. Pour ce faire, le récent rapport du Haut conseil à l'égalité (HCE) entre les femmes et les hommes sur la formation à l'égalité filles-garçons [BOUSQUET, VOUILLOT et alii, 2017] souligne que la formation des personnels d'éducation est essentielle et centrale, d'autant plus que ces professionnels « sont aux prises, comme l'ensemble de la société, avec les stéréotypes sexistes et reproduisent des attentes différenciées vis-à-vis des filles et des garçons ». Comme le précisait déjà VOUILLOT en 2007, le contenu de ces conventions donne une impression de répétition sans fin. D'après cette auteure, il y aurait deux grands facteurs susceptibles d'expliquer en quelque sorte un échec en termes de résultats attendus dans ces politiques et engagements publics. Le premier concerne l'absence d'analyse pertinente des racines psychologiques, sociologiques et politiques de la division sexuée de l'orientation, de la prise en compte des rapports sociaux de sexe à l'école et dans le monde du travail. Le second concerne le fait que les différents acteurs et actrices de l'école (enseignants et enseignantes, élèves, parents) sont souvent peu conscients des inégalités de sexe à l'école et de la division sexuée de l'orientation. -FOURNEL, 2003 ; ROGERS, 2004 ; ZANCARINI-FOURNEL, 2004] ...

À ce titre, les stéréotypes de sexe sont devenus centraux comme système d'explication des inégalités entre les sexes, mais aussi comme objets de formation des professionnels de l'éducation. De nombreux rapports [GRÉSY et GEORGES, 2012 ; NAVES et WISNIA-WEILL, 2014] ont souligné ces dernières années l'enjeu que constitue la lutte contre les stéréotypes de sexe dans différents contextes éducatifs (lieux d'accueil de la petite enfance, milieu scolaire, etc.). De nombreux dispositifs de formation existent pour sensibiliser les professionnels de l'éducation à ces problématiques. Cependant, la plupart de ces dispositifs ne prennent pas en compte la participation active de l'enfant dans la construction de son identité sexuée, la complexité des processus de socialisation de genre et le fait que les professionnels ont eux-mêmes développé un rapport au genre singulier qu'ils et elles donnent à voir dans leurs représentations et leurs pratiques avec les enfants et leurs parents [ROUYER, 2013 ; ROUYER, MIEYAA, LE BLANC, 2014].

# Document 6 : Résultats de l'enquête de climat scolaire et victimation auprès des lycéens pour l'année scolaire 2017-2018

Source : note d'information de la DEPP n°18.33 – Décembre 2018

Depuis 2011, la DEPP mène, à intervalles réguliers, une enquête de climat scolaire et de victimation auprès des élèves du second degré. Cette enquête donne des informations sur la façon dont les élèves perçoivent le climat scolaire et fournit des indicateurs statistiques sur les actes dont les élèves sont victimes, que ces actes aient fait l'objet ou non d'un signalement. Au printemps 2018, un échantillon d'environ 30 000 lycéens de France a été interrogé.

## Un climat scolaire globalement positif

En 2018, les lycéens ont une opinion sur le climat scolaire très majoritairement positive : 94 % d'entre eux affirment se sentir bien dans leur établissement ► **figure 1**. Globalement, cette proportion est stable dans le temps, quelle que soit la population interrogée (les collégiens en 2011, 2013 et 2017 et les lycéens en 2015)

L'opinion des élèves a été synthétisée en comptabilisant les réponses positives données à 17 questions sur le climat scolaire communes aux deux enquêtes auprès des lycéens (**voir « Définitions – indice de climat scolaire »**). L'indice ainsi construit montre que le climat exprimé en 2018 est toujours très positif, mais légèrement moins bon qu'en 2015. En particulier, près de 76 % des élèves ont répondu dans le sens positif à au moins 13 questions sur 17 contre 79 % en 2015.

### ► 1 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur lycée (en %)

Climat scolaire	Lycéens 2015	Lycéens 2018	Sexe		Type d'établissement		
			Filles	Garçons	Professionnel	Enseignement général et technologique	Polyvalent
Tout à fait bien ou plutôt bien dans son lycée	94,4	93,9	93,0	94,9	91,0	94,8	94,3
Ambiance tout à fait bien ou plutôt bien entre les élèves	89,2	88,7	85,6	92,0	81,7	91,0	89,3
Les relations avec les enseignants sont très bonnes ou bonnes	88,8	83,6	85,0	82,1	78,1	85,1	84,5
Tout à fait bien ou plutôt bien dans sa classe	92,4	90,9	89,0	92,8	90,1	91,2	90,9
Les bâtiments (salles de cours, cour, etc.) sont agréables ou plutôt agréables	78,9	72,2	72,0	72,4	68,5	74,5	71,1
Les relations avec la vie scolaire sont bonnes ou très bonnes	87,9	88,5	87,9	89,2	88,5	87,7	89,7
Les relations avec les autres adultes sont bonnes ou très bonnes	90,0	94,2	94,3	94,1	95,0	94,1	94,0
Pas du tout ou pas beaucoup de violence au lycée	94,5	89,6	89,6	89,6	81,8	94,1	87,8
On apprend tout à fait ou plutôt bien dans le lycée	89,8	87,5	89,2	85,8	84,0	89,2	87,1
Les punitions données sont très justes ou plutôt justes	70,1	72,0	75,2	68,7	64,8	73,8	73,6
N'a pas été puni dans l'année	52,2	65,2	74,3	55,7	53,5	68,4	67,3
Trouve que les notes sont très justes ou plutôt justes	86,5	85,0	86,4	83,6	86,8	83,4	86,2
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le lycée	94,9	92,2	91,3	93,2	87,8	94,7	91,1
Jamais d'absence due à la violence	96,7	95,4	94,4	96,5	92,7	96,6	95,4
Ne s'est jamais absenté sans y être autorisé <sup>1</sup>	58,4	55,9	58,9	52,6	51,0	58,8	54,6
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le quartier autour du lycée	82,6	77,2	73,5	81,1	73,1	79,9	75,6
En sécurité dans les transports scolaires	84,1	82,5	76,8	88,5	78,5	82,8	84,3
Avoir plutôt beaucoup ou beaucoup d'amis dans l'établissement		87,7	85,8	89,6	82,8	89,2	88,2
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs		87,1	87,1	87,1	79,0	90,3	87,1
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves		79,4	76,1	82,8	68,5	84,7	78,1
Les punitions données sont plutôt sévères ou très sévères		48,7	49,6	47,8	46,2	48,9	49,9
Les notes données sont sévères ou très sévères		46,6	46,5	46,8	45,3	45,4	49,0

Lecture : 93,9 % des lycéens interrogés en 2018 déclarent se sentir bien ou plutôt bien dans leur lycée.  
 1. Cette modalité ne correspond pas à la définition officielle de l'absentéisme (quatre demi-journées d'absence sans motif un mois donné).  
 Champ : lycéens de France (France métropolitaine + DOM) + lycéens de France 2015 (France métropolitaine + DOM).  
 Source : MENJ-DEPP, Enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens 2018, 2015.

### ► 2 Proportion d'élèves déclarant des violences (en %)

Victimations	Lycéens 2015	Lycéens 2018	Sexe		Type d'établissement		
			Filles	Garçons	Professionnel	Enseignement général et technologique	Polyvalent
Vol de fournitures scolaires	33,2	35,8	34,7	37,0	34,1	37,7	34,2
Mise à l'écart	30,6	35,2	42,2	27,8	33,2	36,9	34,1
Sumom désagréable	28,7	27,0	26,6	27,5	28,7	26,2	27,3
Moquerie de la bonne conduite en classe	18,4	22,4	22,5	22,4	24,1	22,1	22,0
Insulte	22,1	21,7	24,1	19,2	26,2	19,6	22,1
Vol d'objets personnels	13,5	12,9	13,2	12,6	15,8	12,0	12,6
Insulte sexiste		10,5	18,4	2,2	8,3	12,1	9,7
Sentiment d'humiliation	14,0	10,1	12,5	7,4	10,7	10,2	9,5
Victime de vidéos, de photos ou de rumeurs humiliantes sur Internet	4,1	9,0	9,9	8,1	8,6	9,6	8,5
Bousculade	9,9	8,8	9,1	8,6	11,4	7,9	8,7
Injurié ou moqué sur un réseau social	7,5	7,6	8,2	7,0	7,6	7,5	7,6
Insulte par rapport à l'origine ou la couleur de peau		7,1	6,6	7,7	8,6	6,6	7,1
Menace	7,9	6,6	6,6	6,7	8,6	6,0	6,4
Victime d'un comportement déplacé à caractère sexuel		6,6	10,6	2,4	5,1	7,5	6,2
Vol d'argent	6,1	6,4	6,2	6,6	8,9	5,2	6,8
Cible de lancers d'objets	6,1	4,4	3,6	5,3	6,2	3,8	4,2
Dégradation accessoires personnels	4,5	4,1	3,0	5,1	5,6	3,4	4,2
Insulte homophobe		3,9	3,7	4,1	4,9	3,8	3,5
Insulte par rapport au lieu de résidence		3,5	3,0	4,0	4,3	3,2	3,4
Coup	3,7	3,2	2,5	3,9	4,7	2,3	3,6
Insulte à propos de la religion		3,1	3,1	3,2	4,4	3,3	2,3
Usurpation d'identité sur Internet	8,6	2,4	2,4	2,4	3,5	2,2	2,0
Victime de violences graves à caractère sexuel		1,6	2,3	0,8	2,4	1,5	1,3
Agressé ou frappé pour des raisons sexistes		1,6	1,8	1,3	3,2	1,0	1,4
Menace avec armes	1,7	1,4	0,6	2,3	2,3	1,2	1,2
Racket	1,7	1,2	0,9	1,4	2,1	0,9	1,0
Blessure par arme	0,9	0,9	0,5	1,2	1,5	0,8	0,6
Agressé ou frappé pour des raisons homophobes		0,8	0,6	1,1	1,7	0,5	0,8

Lecture : 35,8 % des lycéens déclarent un vol de fournitures scolaires.  
 Champ : lycéens de France 2018 (France métropolitaine + DOM) + lycéens de France 2015 (France métropolitaine + DOM).  
 Source : MENJ-DEPP, Enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens 2018, 2015.



## **Document 7 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation**

**Source : Arrêté du 01/07/2013**

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

### **1. Faire partager les valeurs de la République**

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

### **2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école**

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

### **3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage**

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

### **4. Prendre en compte la diversité des élèves**

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.
- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.
- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

### **5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation**

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.
- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

### **6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques**

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

### **7. Maîtriser la langue française à des fins de communication**

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

### **8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier**

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

### **9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier**

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

## **Document 8 : Égalité filles-garçons dans les programmes d'enseignement – novembre 2021**

### **Dans les programmes de français**

Les programmes de français (cycle 4, LGT ou LP) ne font pas explicitement mention d'un travail à mener en faveur de l'égalité femmes-hommes. Toutefois, il est possible de sensibiliser les élèves aux questions d'égalité filles-garçons par le choix des œuvres ou groupements de textes étudiés en classe ou donnés à lire de manière cursive. Dans les programmes des différents cycles, certaines entrées (par exemple « Héros/héroïnes et héroïsmes » au cycle 4) ou objets d'études (La littérature d'idées et la presse du XIXe siècle au XXIe siècle) permettent d'engager une réflexion sur la place des femmes dans la littérature ou dans la société. En outre, d'autres objets d'étude comme « La poésie du Moyen Âge au XVIIIe siècle » en classe de seconde GT sont l'occasion pour les professeurs de choisir des auteurs féminins autant que masculins (pour plus de précisions, voir le tableau en annexe). Le programme national de première offre également la possibilité aux professeurs de faire découvrir des œuvres d'auteurs. Par exemple, pour l'objet d'étude « Le roman et le récit du Moyen Âge au XXIe siècle », le programme en vigueur jusqu'à la session 2023 retient trois femmes : Madame de Lafayette, Marguerite Yourcenar et Nathalie Sarraute, selon la voie. À compter de la rentrée 2021, l'objet d'étude « La littérature d'idées du XVIe siècle au XVIIIe siècle » permettra d'étudier La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne d'Olympe de Gouges.

### **Dans les programmes de mathématiques et physique-chimie**

Mathématiques en classes de première et terminale de la voie technologique. Ces programmes précisent [...] que « le professeur veille à montrer que les mathématiques sont vivantes et en perpétuelle évolution, qu'elles s'inscrivent dans un cadre historique, mais aussi dans la société actuelle. Il s'agit par exemple : d'insérer des éléments d'histoire des mathématiques, des sciences et des techniques, en classe de mathématiques ; de présenter des faits d'actualité liés aux mathématiques (médaille Fields, évocation de mathématiciennes et mathématiciens contemporains, présentation vulgarisée de découvertes importantes...) ; de faire connaître des métiers et des études supérieures où les mathématiques sont utilisées, en veillant à déconstruire les stéréotypes de genre. » Un des objectifs est « de développer chez chaque élève des attitudes positives à l'égard des mathématiques et sa capacité à résoudre des problèmes stimulants ». De manière à inciter les élèves « à s'engager dans une recherche mathématique, individuellement ou en équipe, et à développer sa confiance en lui ».

### **Physique-chimie en classe de seconde générale et technologique**

Ce programme indique, [...], qu'il est recommandé « dès qu'elle est possible, une mise en perspective des savoirs avec l'histoire des sciences et l'actualité scientifique. » Cela permet d'interroger la dimension sociale et culturelle de la construction du savoir scientifique, en particulier la place des femmes dans l'histoire des sciences. Cette contextualisation permet également de promouvoir les sciences auprès des filles.

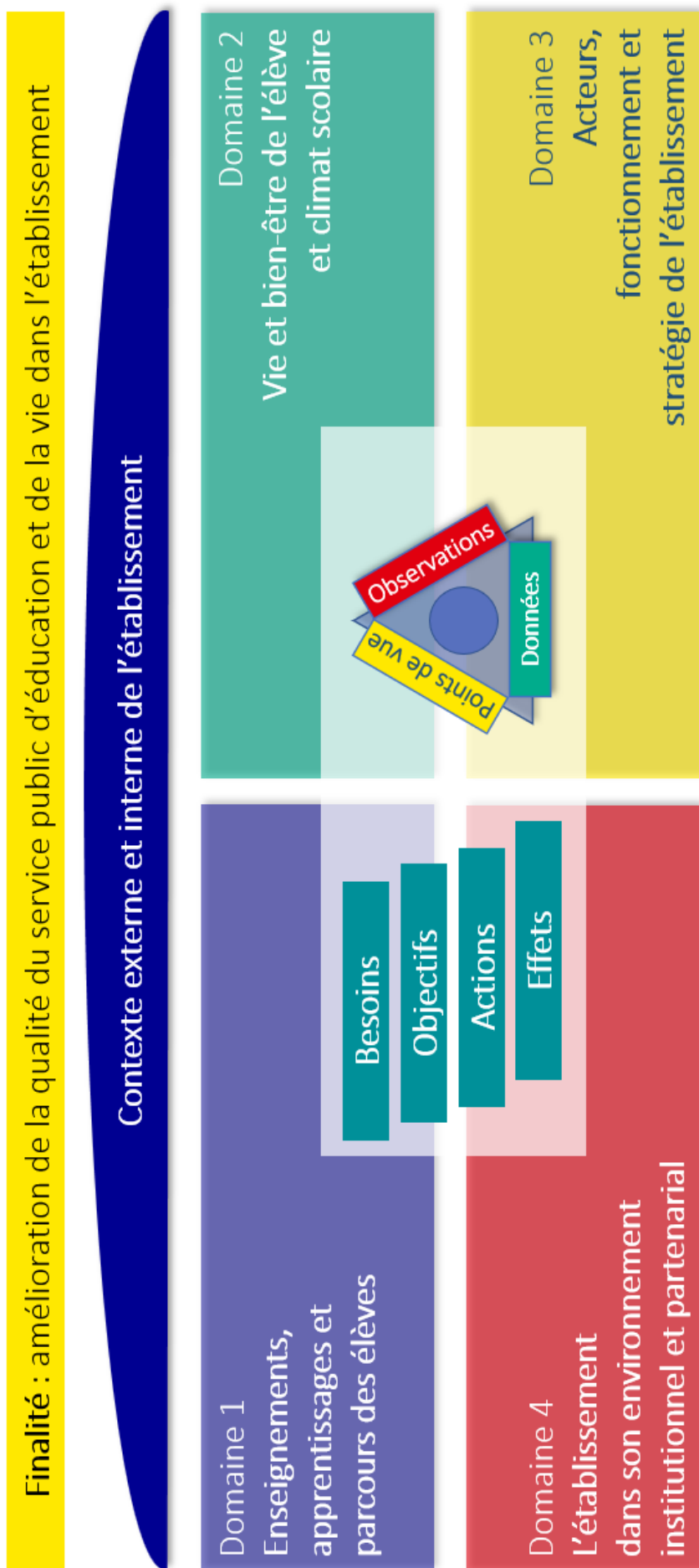
### **Éducation physique et sportive**

À l'école maternelle, la question de l'égalité filles-garçons est prégnante dans le domaine 2 « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique ».

« La participation de tous les enfants à l'ensemble des activités physiques proposées, l'organisation et les démarches mises en œuvre cherchent à lutter contre les stéréotypes et contribuent à la construction de l'égalité entre filles et garçons ». À l'école élémentaire, « tout au long de la scolarité, l'EPS a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble. [...] L'EPS répond aux enjeux de formation du socle commun en permettant à tous les élèves, filles et garçons ensemble et à égalité, a fortiori les plus éloignés de la pratique physique et sportive, de construire cinq compétences travaillées en continuité durant les différents cycles ».

Au cycle 2, « Par des pratiques physiques individuelles et collectives, ils accèdent à des valeurs morales et sociales (respect de règles, respect de soi-même et d'autrui).

En articulation avec l'enseignement moral et civique, les activités de cet enseignement créent les conditions d'apprentissage de comportements citoyens pour organiser un groupe, respecter les règles et autrui, accepter l'autre avec ses différences [...], pour respecter les autres, refuser les discriminations [...]



## Annexe - Critères de labellisation Égalité filles-garçons

### Référentiel à l'usage des candidats et des comités de labellisation

Le tableau ci-dessous reprend les cinq leviers d'action qui définissent une politique de l'égalité entre les filles et les garçons et sa traduction à l'échelle de l'établissement scolaire. Pour chacun des trois niveaux de labellisation, il détaille un ensemble de critères correspondant à chacun des cinq leviers. Il est, à ce titre, à la fois un outil d'aide à la candidature et un référentiel pour les comités de labellisation.

Il n'est pas obligatoire de remplir l'ensemble des critères pour être éligible à un niveau donné de labellisation. Toutefois, pour passer d'un niveau à un autre, les critères du niveau précédent doivent être réalisés.

Labellisation Égalité filles-garçons			
Leviers d'action	Niveau 1 – Engagement	Niveau 2 - Approfondissement	Niveau 3 – Expertise
<b>Pilotage de l'établissement</b>	<p>Informar toutes les instances du projet de labellisation de l'établissement.</p> <p>Faire figurer l'égalité filles-garçons dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le projet d'établissement ;</li> <li>• le règlement intérieur ;</li> <li>• le programme de travail du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE).</li> </ul> <p>Tenir annuellement un conseil de la vie collégienne (CVC)/conseil de la vie lycéenne (CVL) consacré à cette thématique (<i>mesure issue du Grenelle des violences conjugales</i>).</p> <p>Réaliser et partager avec les personnels de l'établissement un tableau de bord des indicateurs sexués par classe/groupe et par enseignement (y compris dans les enseignements de spécialité, les séries, les filières).</p>	<p>Porter dans toutes les instances la question de l'égalité filles-garçons en partageant le tableau de bord des indicateurs. Proposer notamment l'analyse sexuée des sanctions dans les instances de l'établissement.</p> <p>Organiser annuellement un conseil pédagogique sur l'égalité filles-garçons, pour porter le sujet dans les enseignements.</p> <p>Utiliser une partie des heures dédiées à l'orientation à cette thématique.</p> <p>Valoriser le référent égalité de l'établissement (notamment dans le cadre du PPCR – parcours professionnels, carrières, rémunérations et le cas échéant par une indemnité pour mission particulière ou HSE/HSA).</p>	<p>S'appuyer sur une enquête locale de climat scolaire pour faire de l'égalité filles-garçons un enjeu transversal de pilotage.</p> <p>Tendre vers un fonctionnement paritaire des instances de l'établissement.</p> <p>Dédier des heures spécifiques pour la mise en œuvre de projets liés à l'égalité filles-garçons.</p> <p>Mentionner dans le contrat d'objectifs de l'établissement l'égalité filles-garçons.</p> <p>Porter la labellisation à l'échelle d'un réseau d'établissements ou d'un territoire (par exemple une cité éducative) en inscrivant l'égalité filles-garçons dans le projet de réseau.</p>

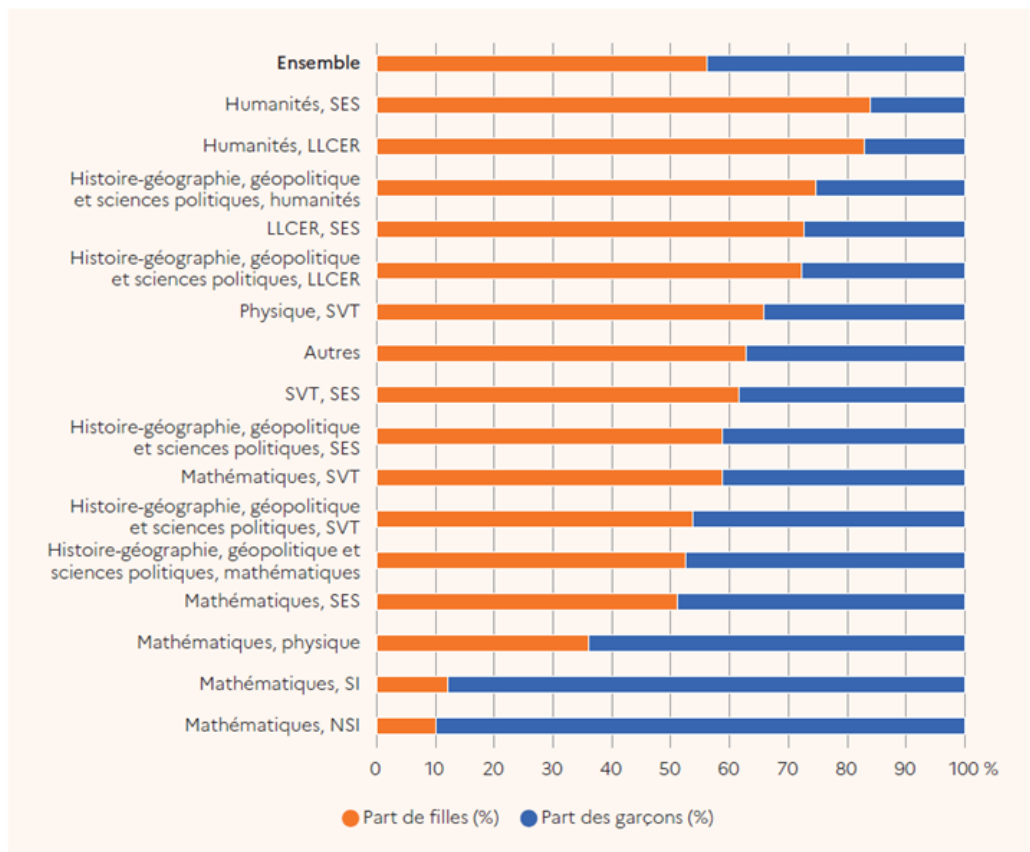
Annexe - Axes, priorités et thématiques du schéma directeur 2022-2025

<b>Axe I : Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République et les principes généraux de l'éducation</b>	
<b>Priorités</b>	<b>Thématiques</b>
<b>I.1</b> Former l'ensemble des personnels aux principes et valeurs de la République	Laïcité Libertés et droits fondamentaux Égalité des droits Éducation à la défense
<b>I.2</b> Développer une culture professionnelle intercatégorielle	Déontologie dans la fonction publique Éthique Connaissance du système éducatif Connaissances des politiques et des acteurs de l'éducation tout au long de la vie Culture juridique et fondamentaux du droit dans la fonction publique Égalité professionnelle femme homme
<b>I.3</b> Contribuer à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités scolaires, sociales et territoriales	Effets de la pauvreté et de la précarité Déterminismes sociaux et territoriaux Éducation prioritaire Ruralité Relation école familles École inclusive Lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme, l'illectronisme
<b>I.4</b> Lutter contre toute forme de discrimination	Lutte contre le racisme et l'antisémitisme Lutte contre les discriminations liées au handicap Lutte contre les stéréotypes Égalité entre les filles et les garçons Lutte contre les LGBT+ phobies Lutte contre les inégalités et les discriminations dans le sport et l'animation
<b>I.5</b> Prévenir toute forme de violences dans le cadre scolaire et extrascolaire	Climat scolaire Engagement, citoyenneté, démocratie scolaire Lutte contre le harcèlement et cyberharcèlement Prévention des violences psychiques et physiques Lutte contre les violences dans le sport Prévention de la radicalisation Lutte contre la radicalisation et les dérives sectaires dans le sport et l'animation Contrôle des diplômes et de l'honorabilité des acteurs du sport et de l'animation Sécurité des biens et des personnes
<b>I.6</b> Renforcer la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves en favorisant la promotion de la santé et la lutte contre les inégalités de santé	Parcours éducatif de santé Compétences psychosociales Secourisme École promotrice de santé, en particulier via les cellules académiques en charge de la politique éducative sociale et de santé en faveur de l'élève Éducation à l'alimentation Éducation à la sexualité Sobriété numérique Lutte contre le dopage

## Document 12 : Enquête sur les choix de Spécialités

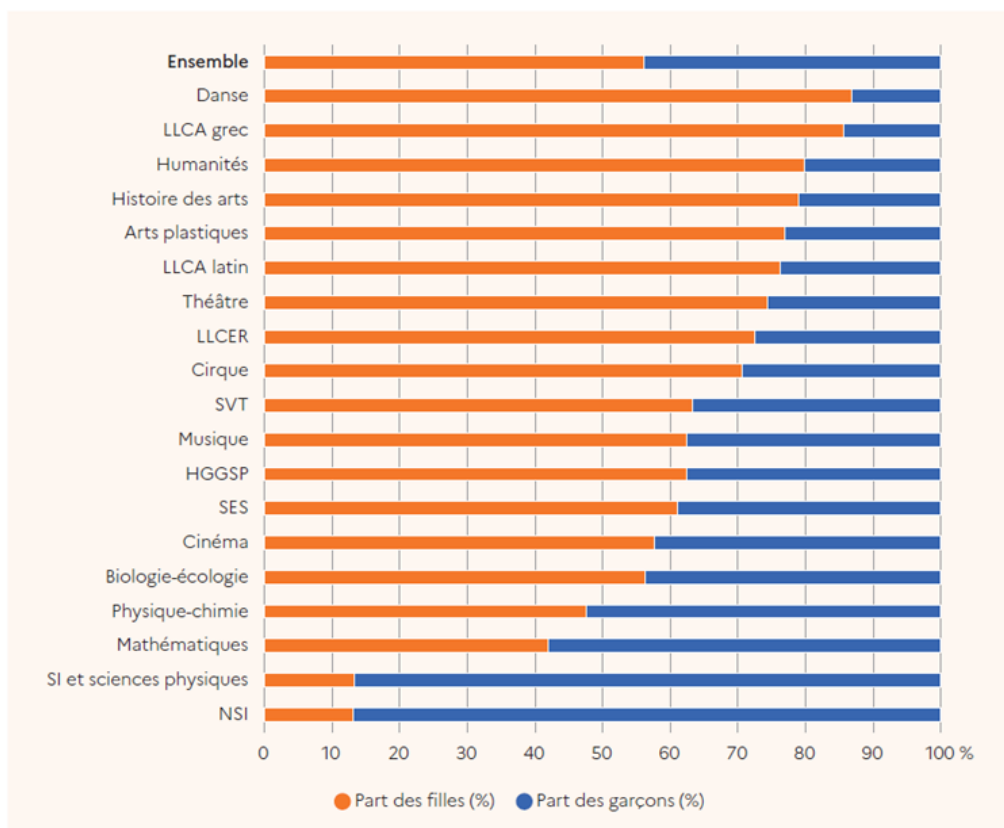
Source : Note d'information de la DEPP n° 20.38 – « À la rentrée 2020, les élèves de terminale précisent leur choix de parcours »

### ► 1 Répartition par sexe des élèves selon les doublettes les plus choisies en terminale générale en 2020



Champ : France métropolitaine et DROM, enseignement public et privé, y compris hors contrat.  
Source : MENIS-DEPP.

### ► 2 Répartition par sexe des élèves selon les enseignements de spécialité en terminale générale en 2020, (en %)



► 3 Répartition par origine sociale des élèves pour les doublettes les plus choisies en terminale générale en 2020, (en %)

Doublettes	Part d'élèves d'origine sociale...				
	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
Mathématiques, physique-chimie	52,4	13,6	19,8	14,2	100
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, SES	37,1	13,9	26,8	22,1	100
Physique-chimie, SVT	35,8	15,8	25,8	22,6	100
Mathématiques, SVT	35,8	15,7	26,7	21,8	100
Mathématiques, SES	44,0	12,6	24,2	19,2	100
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales, SES	31,6	14,3	28,7	25,5	100
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, langues, littératures et cultures étrangères et régionales	32,2	14,9	28,6	24,3	100
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, humanités, littérature et philosophie	33,6	14,6	26,2	25,6	100
SVT, SES	27,0	15,5	29,6	28,0	100
Humanités, littérature et philosophie, LLCER	29,1	14,2	28,8	27,8	100
Mathématiques, numérique et sciences informatiques	37,4	16,1	24,4	22,1	100
Humanités littérature et philo, SES	27,1	15,2	29,0	28,8	100
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, mathématiques	55,1	12,2	19,0	13,6	100
Mathématiques, Sciences de l'ingénieur	36,4	17,2	23,9	22,5	100
Histoire-géo-politique, SVT	30,0	17,4	28,3	24,4	100
Autres	33,7	15,1	26,9	24,2	100
<b>Total</b>	<b>38,8</b>	<b>14,6</b>	<b>25,3</b>	<b>21,4</b>	<b>100</b>

Note : ce tableau a été réalisé sans les élèves pour lesquels la variable est manquante, soit 2,2 % des élèves de terminale générale (8 300).

Champ : France métropolitaine + DROM, enseignement public et privé, y compris hors contrat.

Source : MENJS-DEPP.

► 4 Les 18 triplètes les plus choisies en 2020 et 2019 en première générale

Triplètes	Part des élèves 2019	Part des élèves 2020	Part des filles 2019	Part des filles 2020
Mathématiques, physique-chimie, SVT	28,3	23,8	56,9	57,0
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, langues littérature, SES	7,2	8,1	65,3	66,1
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, mathématiques, SES	8,1	7,6	53,9	52,2
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, humanités littérature philo, SES	4,5	5,9	72,8	73,5
Mathématiques, numérique et sciences informatiques, physique-chimie	4,2	4,3	13,4	13,6
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, humanités littérature philo, langues littérature	4,4	4,1	79,1	79,5
Mathématiques physique, chimie, sciences de l'ingénieur	4,3	3,8	15,1	15,1
Mathématiques, physique-chimie, SES	3,2	3,8	38,9	37,9
Langues, littératures et cultures étrangères, mathématiques, SES	3,4	3,3	67,6	64,5
Mathématiques, SVT, SES	3,3	2,9	59,9	59,4
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, SVT, SES	2,1	2,5	52,5	53,8
Humanités littérature et philosophie, langues, littératures et cultures étrangères, SES	1,8	2,3	85,0	86,1
Langues, littératures et cultures étrangères, mathématiques, physique-chimie	2,1	2,2	45,4	42,7
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, mathématiques, physique-chimie	1,5	1,7	38,7	36,2
Langues, littératures et cultures étrangères, SVT, SES	0,8	1,1	69,8	70,5
Langues, littératures et cultures étrangères, mathématiques, SVT	1,2	1,0	72,0	69,8
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, mathématiques, SVT	1,1	1,0	54,9	55,0
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, langues, littératures et cultures étrangères, mathématiques	0,9	0,9	71,3	66,1
Autres	17,6	19,5	59,2	58,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>55,9</b>	<b>55,9</b>

Lecture : à la rentrée 2020, 23,8 % des élèves ont choisi la triplète « Mathématiques, physique, SVT » ; ils étaient 28,3 % en 2019.

Champ : France métropolitaine + DROM, enseignement public et privé, y compris hors contrat.

Source : MENJS-DEPP.

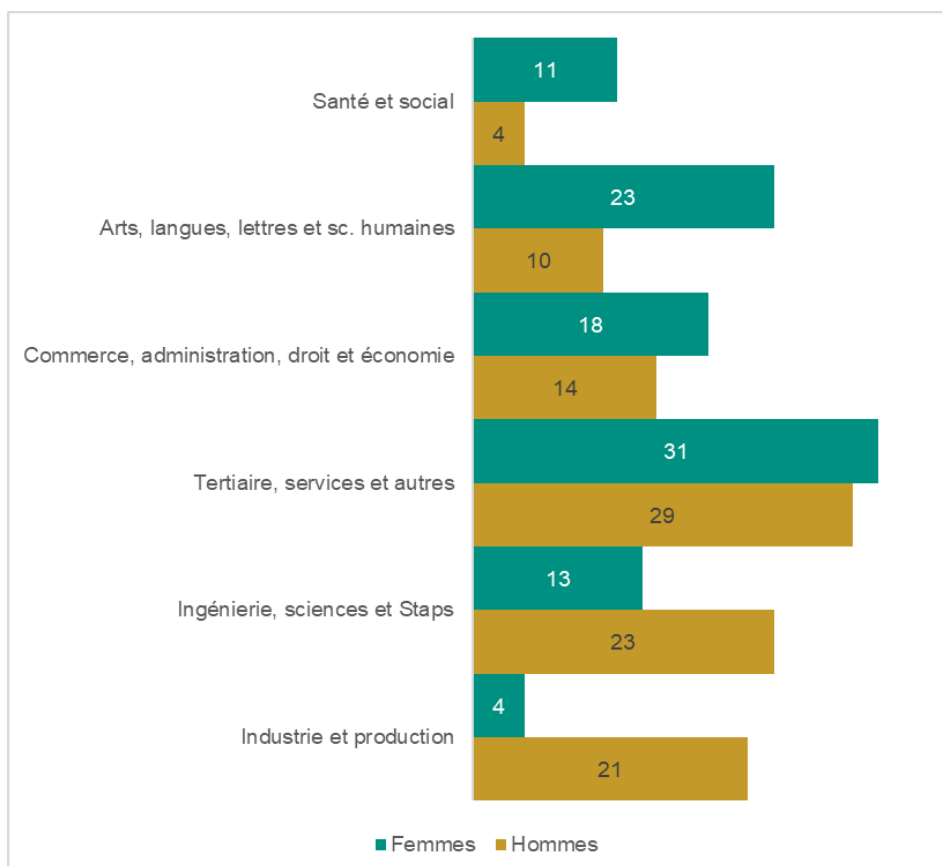


## Document 13 : Données sur le rapport « Filles et garçons sur les chemins de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur »

Source : DEPP 2024 Systèmes d'information des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de l'agriculture traitement SIES-MESR 2021

Dans l'enseignement supérieur

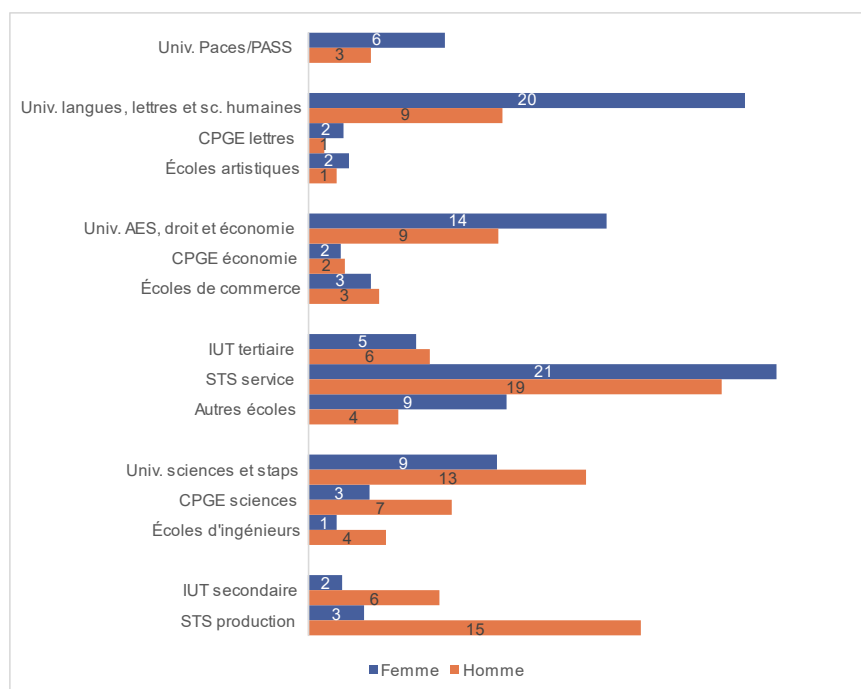
La part des femmes selon le domaine suit la tendance des orientations au cours du lycée



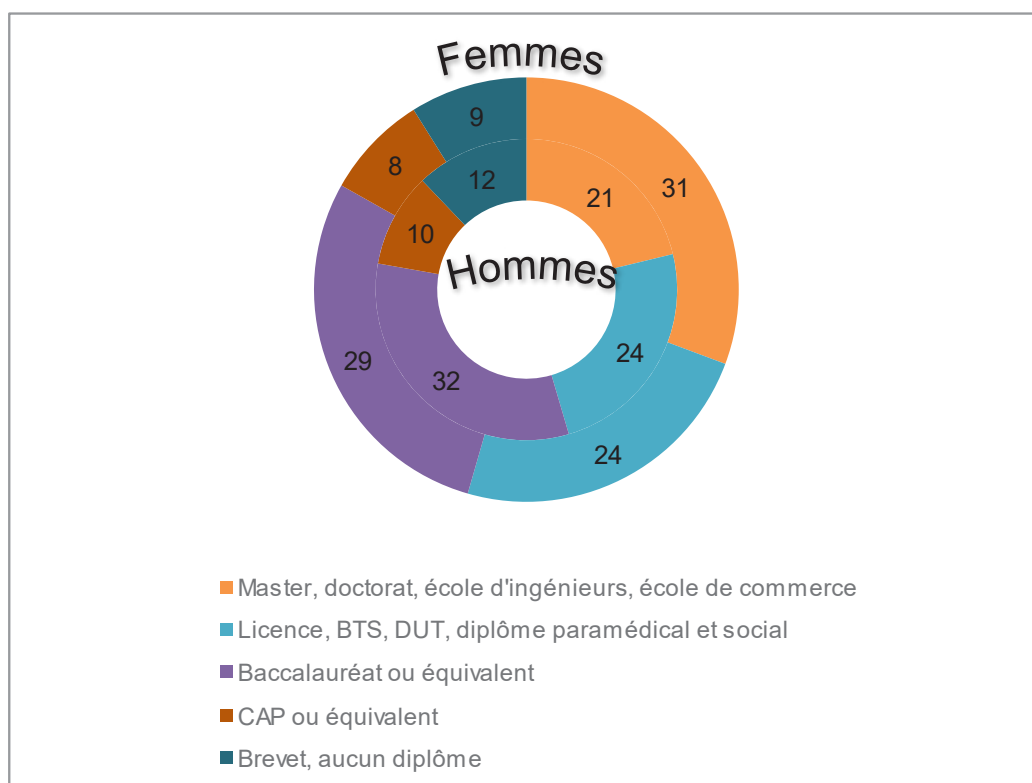
	Femmes	Hommes
<i>Santé et social</i>	11	4
<i>Arts, langues, lettres et sc. humaines</i>	23	10
<i>Commerce, administration, droit et économie</i>	18	14
<i>Tertiaire, services et autres</i>	31	29
<i>Ingénierie, sciences et Staps</i>	13	23
<i>Industrie et production</i>	4	21

Dans l'enseignement supérieur

Dans chaque domaine, les femmes sont davantage inscrites à l'université que dans les autres voies comparativement aux hommes.



	Femmes	Hommes
Univ. Paces/PASS	6	3
Écoles santé et social	5	1
<b>Total santé-social</b>	11	4
Univ. langues, lettres et sc. humaines	19	8
CPGE lettres	2	1
Écoles artistiques	2	1
<b>Total lettres</b>	23	10
Univ. AES, droit et économie	14	8
CPGE économie	2	2
Écoles de commerce	3	4
<b>Total économie</b>	18	14
IUT tertiaire	5	6
STS service	22	20
Autres écoles	5	3
<b>Total tertiaire</b>	31	29
Univ. sciences et Staps	9	12
CPGE sciences	3	7
Écoles d'ingénieurs	1	4
<b>Total sciences</b>	13	23
IUT secondaire	1	6
STS production	2	15
<b>Total production</b>	4	21



	Femmes	Hommes
Master, doctorat, école d'ingénieurs, école de commerce	31	21
Licence, BTS, DUT, diplôme paramédical et social	24	24
Baccalauréat ou équivalent	29	32
CAP ou équivalent	8	10
Brevet, aucun diplôme	9	12
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>99</b>